



Conditions Générales Formation Continue DBF

1) OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le Participant et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de vente et de participation ci-dessous.

2) MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute inscription expressément validée sur notre site internet et donnant lieu à un accusé de réception est ferme et définitive.

Le Participant recevra également une convocation individuelle précisant les horaires exacts et le lieu de la formation ou le lien de connexion s'il s'agit d'une formation en distanciel, ce lien étant réservé à une utilisation personnelle.

Le Participant s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus.

Pour les formations en distanciel, **le Participant s'engage à se connecter à la plateforme durant toute la durée de la session de formation, à s'identifier clairement avec son nom et prénom.**

La DBF adressera la facture de la formation ainsi que l'attestation de présence du participant.

Les attestations de présence ne seront délivrées que si la liste de présence a été émargée par le Participant lors de la formation et au vu d'une présence effective, et après réception d'une attestation sur l'honneur de participation, si demandée.

3) TARIFS

Les tarifs de nos formations sont indiqués sur chaque session de formation.

- **250,00 €** : **Tarif normal avocats et autre public**
- **160,00 €** : **Tarif spécial Jeune Barreau** (tarif réservé aux avocats au cours des deux premières années d'exercice, à partir de la date de prestation de serment)
- **Gratuit** : Par ailleurs, nous inscrirons toutes nos formations de 7h00 gratuitement aux élèves-avocats. Cette offre est réservée aux élèves-avocats de toutes les écoles ou Centre de formation.

Les formations sont des conventions collectives prises en charge par le [FIF PL](#). Les avocats libéraux ayant transmis leur attestation de versement URSSAF (ou notification administrative) au moment de leur inscription :

[Actualisation : 01/01/2025](#)

Cette offre est limitée à une seule prise en charge par avocat et par an (en présentiel ou en distanciel).

Le montant de cette prise en charge sera déduit du budget annuel alloué par le FIF PL à l'avocat.

Ces conditions tarifaires peuvent être modifiées à l'occasion de séminaires ou de colloques décentralisés. Elles seront spécifiées sur la page d'inscription.

Pour information, les nom et prénom, le courriel personnel, la date de naissance, le n°INSEE, NIC, l'adresse postale et le n° de tél du participant seront transmis au FIF PL pour identification.

Le participant qui n'a pas remis son attestation de versement URSSAF ou **dont le budget FIF PL est épuisé** ou qui ne se présente pas à la formation **sera redevable des droits d'inscription au tarif normal**.

Si ces formations ont lieu en distanciel, le participant s'engage à retourner à la DBF une attestation sur l'honneur de participation si son indentification de connexion sur les listings de visioconférence n'a pu se faire correctement.

4) CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les règlements se font par virement bancaire ou par paiement en ligne via le site Internet de la DBF.

Les inscriptions sont prises en considération et ne deviennent définitives qu'à réception du règlement préalablement à la date de la formation.

L'absence de règlement d'une de nos factures à sa date d'échéance entraîne la suspension d'une nouvelle inscription jusqu'à apurement du compte.

5) CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT OU DE MODIFICATION PAR LA DBF

5.1 La DBF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment lorsque le nombre de participants à cette session n'atteint pas le minimum requis, et d'en informer le participant au plus tard 8 jours ouvrés avant la date de la session.

La DBF se réserve également le droit, à tout moment, d'annuler ou de reporter une session pour des raisons de sécurité, de conditions sanitaires et climatiques, notamment en faisant valoir le principe de précaution.

Dans la mesure de ses possibilités organisationnelles, dans le cadre de problèmes liés à des restrictions de déplacement pour raisons sanitaires ou autres raisons contraignantes, la DBF pourra permettre l'accès à la formation en distanciel strictement. Elle en informera alors les participants en présentiel de cette solution d'appoint.

Les séminaires, horaires, itinéraires, lieux indiqués sur les brochures, comme les prestations prévues au programme, les voyages ou séjour dans leur totalité, peuvent être modifiés, reportés, voire annulés pour les motifs évoqués ci-dessus.

Si l'annulation intervient, sans report possible, la DBF procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité.

5.2. La DBF se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes, ainsi que de modifier le lieu de la formation au sein de la même ville.

6) CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REMPLACEMENT PAR LE PARTICIPANT

6.1. Le Participant peut demander l'annulation de sa participation, sans frais, jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date de la session. La demande doit parvenir par e-mail. L'annulation est effective après confirmation par la DBF auprès du Participant.

6.2. Le Participant peut demander son remplacement par une autre personne, sans frais, jusqu'à 5 jours avant la session. La demande de remplacement doit parvenir par e-mail donc par écrit, à la DBF, et comporter les noms et coordonnées complète du remplaçant.

6.3. Quelle que soit la formation, en cas d'absence à la session, de retard, de participation partielle ou d'abandon pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Participant sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

7) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de la DBF. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'intervenant qui les auront créés et par la DBF.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de la DBF sous peine de poursuites judiciaires.

La capture ou l'enregistrement d'une session de formation en distanciel, ainsi que sa reproduction ou diffusion (par exemple, sur des réseaux sociaux ou des services dédiés au partage de notes), en tout ou en partie, quel que soit le support ou l'appareil utilisé, est interdite. Toute action inappropriée constitue une violation de la réglementation en vigueur et peut engager la responsabilité de l'auteur.

8) INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique.

Les informations collectées sont nécessaires au traitement administratif et pédagogique des formations.

Conformément aux dispositions du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (« Règlement Général sur la Protection des données », « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (« Loi Informatique et Libertés »), le Participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par courriel à l'adresse : privacy@dbfbruxelles.eu ou par voie postale à l'adresse : PRIVACY -DPO DBF– Avenue de la Joyeuse Entrée, 1 – 1040 Bruxelles – Belgique.

9) CONTESTATION

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Bruxelles.

10) MISE À JOUR

Ces conditions générales sont susceptibles d'être mises à jour à tout moment en fonction des nécessités. Le site Internet www.dbfbruxelles.eu porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Participant.